

July 19, 2012

Le 19 juillet 2012

Coram: LeBel, Abella and Cromwell JJ.

Coram : Les juges LeBel, Abella et Cromwell

BETWEEN:

ENTRE :

Leighton Hay

Leighton Hay

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

Her Majesty the Queen

Sa Majesté la Reine

Respondent

Intimée

JUDGMENT

JUGEMENT

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The request for an oral hearing is dismissed. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal for Ontario, Number C42026, 2009 ONCA 398, dated May 12, 2009, is granted without costs. The motion to adduce fresh evidence is deferred to the panel hearing the appeal.

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La demande pour la tenue d'une audience est rejetée. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel de l'Ontario, numéro C42026, 2009 ONCA 398, daté du 12 mai 2009, est accueillie sans dépens. La requête en vue de produire de nouveaux éléments de preuve est déferée à la formation de la Cour qui entendra l'appel.

J.S.C.C.
J.C.S.C.